Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502354-20251216-2025121605-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 12.12.2025
Affichage le : 12.12.2025

DELIBERATION 2025.16.12.05 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, seize décembre à vingt-heure, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia (arrivée à 20h15), TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, TAILLANDIER Vincent, PELTIER Serge, BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel.

Etaient absente : MARTIN-CHUDEAU Patricia.

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné BRIANTAIS Catherine, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :		
	En exercice :	12
	Quorum :	07
	Présents :	11
	Votants :	11

2025.12.16.05	**Création et suppression de poste – modification du tableau des effectifs**

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- ✓ Assurer la gestion du service technique et l'encadrement des 3 agents techniques, maintenance courante des bâtiments, des équipements et des espaces extérieurs pour le bon fonctionnement de la collectivité.
- ✓ Recenser les besoins annuels en fourniture et matériels (service technique et service entretien). Faire les demandes de devis auprès des fournisseurs puis les transmettre au secrétaire général.
- ✓ Diagnostiquer et déterminer les travaux à réaliser soit par une intervention directe ou par un intervenant extérieur.
- ✓ Exécuter des travaux polyvalents en intérieur et extérieur pour l'entretien des bâtiments communaux : remise en état des installations électriques, plomberie, sanitaire, serrurerie, vitrerie, peinture, maçonnerie.
- ✓ Effectuer les états des lieux d'entrée et de sortie des logements communaux et des salles communales.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502354-20251216-2025121605-DE

- ✓ Remettre en état les salles et les équipements mis à la disposition des associations ou des particuliers (sonorisation, salle du conseil municipal en mariage ou en élections).
- ✓ Gérer les concessions du cimetière en collaboration avec les services administratifs.
- ✓ Renforcer les collègues, selon les besoins, aux espaces verts et à la voirie.
- ✓ Remplacer les collègues lors des congés annuels.
- ✓ Mise à jour des registres de sécurité en lien avec les commissions

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er janvier 2026, un emploi permanent d'agent de maitrise principal chargé des taches décrites ci-dessus, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade Agent de Maitrise principal à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.
Ce poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CREER** un emploi permanent sur le grade d'agent de maitrise principal pour effectuer les missions décrites ci-dessus à temps complet à compter du 1er janvier 2026.
- **DE SUPPRIMER** un poste d'agent de maitrise à temps complet à compter du 1er janvier 2026.
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 16/12/2025
Le Maire, Karine Morel.

